

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-518

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après l'alinéa 67, insérer les quatre alinéas suivants :

« 15° *bis* L'article L. 5211-28-1 est ainsi modifié :

« a) Au premier alinéa, après la référence : « 3° », est insérée la référence : « du I » ;

« b) À la deuxième phrase du troisième alinéa, après la référence : « 3° », est insérée la référence : « du I » , et à la dernière phrase du même alinéa, après le mot : « alinéa », est insérée la référence : « du II » ;

« c) Au dernier alinéa, après le mot : « alinéa », est insérée la référence : « du II » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.